

Öffentlichkeit beitragen. Wir haben ja unlängst in der Verwaltung auch Skandale erlebt, wo das öffentliche Beschaffungswesen eben umgangen wurde und wo Aufträge über grössere Beträge auch freihändig vergeben wurden.

Es ist aus Sicht der Kommission aber generell wünschenswert und auch sinnvoll, wenn die Rechtsgrundlage der Ausgleichsfonds überprüft wird. Es wurde in der Kommission aber auch darauf hingewiesen, dass die Frage des öffentlichen Beschaffungswesens im Zusammenhang mit den Ausgleichsfonds auch immer wieder in der Finanzdelegation ein Thema war und dass insgesamt die Kontrolltätigkeit des Parlamentes gegenüber diesen Fonds verstärkt werden sollte, wenn der Bundesrat ohnehin die Gesetzgebung überarbeitet. Das Anliegen war wie gesagt unbestritten, und ich möchte Sie, im Einvernehmen mit dem Bundesrat und dem Nationalrat, einladen, der Motion zuzustimmen.

Berset Alain, conseiller fédéral: Pour le Conseil fédéral, le fait de soumettre les fonds de compensation à la loi sur les marchés publics est justifié parce qu'ils remplissent des fonctions d'utilité publique. Cela permettrait des fonctionnements similaires à ceux de l'administration fédérale et des entreprises proches de la Confédération du point de vue des marchés publics.

Cet assujettissement à la loi sur les marchés publics est surtout important pour l'administration du portefeuille immobilier et pour l'acquisition d'infrastructures. Dans ces deux domaines, Compenswiss a d'ores et déjà choisi de pratiquer selon une procédure comparable à celle de la loi sur les marchés publics.

La mise en oeuvre de la motion est en réalité déjà en cours puisque le Conseil fédéral a accepté le 5 juin 2015 le projet de nouvelle loi sur les fonds de compensation. La consultation est ouverte jusqu'au 25 septembre 2015. Elle concerne toutes les acquisitions de Compenswiss, excepté les mandats de gestion de la fortune. Cette exception est centrale et elle s'impose si on veut garantir une gestion efficace et économique de la fortune des fonds de compensation. On ne souhaite pas que Compenswiss ait à respecter les longs délais imposés par la procédure de l'accord OMC, ce qui réduirait sa liberté d'action sur les marchés des placements. Nous souhaitons aussi, par ailleurs, que Compenswiss puisse continuer d'effectuer des examens de diligence raisonnables pour l'agrément des gérants de fortune externes. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, Compenswiss se conforme volontairement aux dispositions de la législation sur les marchés publics pour les éléments que j'ai cités. Après la consultation, nous souhaitons vous confronter à un projet qui permettra de préciser tout cela dans une base légale formelle.

Par ces arguments, le Conseil fédéral vous invite à adopter la motion.

Angenommen – Adopté

14.3503

Motion Hassler Hansjörg.
Schweizweite Bekämpfung
der Moderhinke der Schafe

Motion Hassler Hansjörg.
Lutte à l'échelle nationale
contre le piétin des moutons

Nationalrat/Conseil national 26.09.14

Ständerat/Conseil des Etats 09.06.15

Le président (Comte Raphaël, premier vice-président): Un rapport écrit de la commission vous a été remis. La commission propose, à l'unanimité, d'adopter la motion. Le Conseil

fédéral propose également d'adopter la motion. Après les re-quisins, les moutons!

Savary Géraldine (S, VD), pour la commission: En effet, notre commission est parfois transformée en zoo, vu le nombre de sujets qu'elle traite en rapport avec les animaux, mais des sujets tout à fait justifiés, évidemment.

Dans ce cas particulier, la motion qui nous est soumise a pour but de lutter contre une effroyable maladie qui touche les moutons et qui s'appelle donc le piétin des moutons. Cette maladie touche les ongles des moutons – non seulement d'ailleurs ceux des moutons, mais aussi ceux des chamois et des bouquetins. Leurs ongles s'infectent (*Hilarité*) de façon effroyable et donc (*Hilarité*) cela engendre des douleurs (*Hilarité*) pour les moutons. (*Hilarité*) Il en résulte aussi pas mal de difficultés pour les propriétaires de moutons, (*Hilarité*) et les traitements sont très onéreux.

La motion charge le Conseil fédéral d'engager une lutte contre le piétin des moutons puisque cette maladie est très difficile à traiter. Si les propriétaires ne se donnent pas la peine de traiter cette maladie, elle réapparaît et cause des troubles effroyables aux animaux et met les propriétaires dans l'embarras. La motion prévoit que cette maladie soit traitée comme une épizootie et, qu'à ce titre, elle puisse être éradiquée par un programme national de lutte contre le piétin des moutons. (*Hilarité*)

Le Conseil fédéral (*Hilarité*) vous propose d'accepter cette motion. La commission, qui a pris sa décision à l'unanimité, vous invite à en faire de même.

Je passe avec grand plaisir la parole au représentant du Conseil fédéral afin qu'il nous présente la chose avec, je l'espère, un moins grand fou rire que moi.

Berset Alain, conseiller fédéral: Je crains que le rire soit aussi contagieux que les maladies transmissibles pour les moutons. Je vais essayer de vous présenter la position du Conseil fédéral en un seul souffle.

Effectivement, nous reconnaissions la nécessité d'agir sur le plan national sur cette question. Il existe des programmes régionaux qui ont montré leurs limites. Ils prouvent d'abord que la lutte peut être menée avec succès, mais ils montrent aussi qu'il est nécessaire aujourd'hui d'agir au-delà de cette approche régionale, de manière à pouvoir régler ce problème. Il est question de conditions dans lesquelles les animaux peuvent être détenus, de protection des animaux, et il est extrêmement difficile, nous le savons, de pouvoir protéger les troupeaux sans une stratégie qui dépasse l'échelle régionale.

Voilà en résumé la raison pour laquelle une approche de lutte à l'échelle nationale s'impose. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral vous invite à accepter cette motion.

Angenommen – Adopté

14.3661

Motion SGK-NR (13.4060).
Massnahmen zur Früherfassung
von Krankheitsfällen
gemeinsam entwickeln

Motion CSSS-CN (13.4060).
Pour le développement conjoint
de mesures de détection précoce
des cas de maladie

Nationalrat/Conseil national 10.09.14

Ständerat/Conseil des Etats 09.06.15

Le président (Comte Raphaël, premier vice-président): Vous avez reçu un rapport écrit de la commission. La commission



propose, à l'unanimité, d'adopter la motion. Le Conseil fédéral propose également l'adoption de la motion.

Maury Pasquier Liliane (S, GE), pour la commission: Cette motion de la commission soeur du Conseil national s'inscrit dans la stratégie de réintroduction sur le marché du travail, développée dans le cadre de l'assurance-invalidité, notamment depuis l'entrée en vigueur de la 5e révision en 2008. Elle vise en effet à détecter précocement les cas de maladie et à aborder immédiatement la question du retour au travail. Pour y parvenir, il s'agit de mettre en relation les acteurs importants: les médecins, les employeurs, les proches, les formatrices et formateurs ainsi que, bien entendu, les offices AI.

La commission a relevé que les mesures demandées par la motion pourraient soutenir les jeunes confrontés à des problèmes de santé et, notamment, de santé psychique. La détection rapide des cas et la mise en réseau des différentes parties prenantes devraient permettre de proposer des mesures adaptées aux particularités de chacun de ces cas et de favoriser ainsi le maintien à long terme de ces personnes sur le marché du travail. Cette personnalisation bénéficierait tout particulièrement aux personnes présentant des cas ou des risques de maladies psychiques, dont l'évolution n'est pas linéaire, et qui nécessitent un suivi constant. Il a par ailleurs été relevé que cette stratégie permettrait d'éviter, dans certains cas, l'attribution d'une rente de longue durée à des jeunes, soulageant ainsi les finances de l'AI.

La commission est d'avis qu'il est important de soutenir la détection précoce des maladies, de même que la réintroduction aussi rapide que possible sur le marché du travail. Pour ce faire, il convient que les acteurs concernés puissent communiquer afin d'apporter des solutions adaptées à chaque cas. Pour ces raisons, la commission vous propose à l'unanimité d'adopter cette motion, qui a d'ailleurs reçu le soutien de l'ensemble de nos collègues du Conseil national ainsi que du Conseil fédéral.

Berset Alain, conseiller fédéral: Monsieur le conseiller aux Etats Kuprecht avait déposé, en décembre 2013, la motion 13.4060, «AI. Eviter les dépenses inutiles». La motion poursuivait l'objectif d'obliger l'ensemble des fournisseurs de prestations admis à pratiquer à charge de l'assurance-maladie à communiquer toute incapacité de travail de longue durée à l'office cantonal de l'assurance-invalidité. Au cours des travaux parlementaires, la motion a été rejetée non pas sur le fond, mais plutôt parce qu'elle était trop générale ou trop large et aurait pu conduire à des situations un peu particulières, dans lesquelles des institutions qui ne sont pas concernées, notamment la REGA, auraient pu être rendues responsables de ne pas avoir communiqué un certain nombre de cas.

Si la motion Kuprecht a été rejetée, la motion 14.3661, qui nous occupe aujourd'hui, est soutenue par le Conseil fédéral. La motion charge ce dernier de mettre sur pied des mesures permettant de détecter précocement les cas de maladie et d'aborder immédiatement la question du retour à l'emploi.

Nous partageons l'idée de la commission selon laquelle il est nécessaire de mettre en œuvre tous les moyens de communication utiles pour la transmission rapide des informations. Nous partons aussi de l'idée qu'il est possible d'améliorer encore la détection et l'intervention précoces. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'adopter la motion. Je mets aussi cela en lien avec les décisions récentes du Conseil fédéral de poursuivre le développement continu de l'assurance-invalidité, notamment en mettant l'accent sur une amélioration des mesures de réadaptation, en particulier sur le renforcement de la collaboration avec les partenaires centraux de la réadaptation et du maintien en emploi. On voit bien aussi qu'on est en lien direct avec la motion dont vous discutez maintenant.

Cette motion, dans sa formulation actuelle, nous paraît aller dans le sens d'un soutien des travaux que nous menons. Elle entre vraiment dans le cadre des réflexions actuelles sur le développement constant de l'assurance-invalidité. C'est

par cette argumentation que le Conseil fédéral a proposé de l'accepter. Je vous invite à suivre votre commission et à accepter cette motion.

Angenommen – Adopté

14.3890

**Motion
sozialdemokratische Fraktion.
Strategie zur Reduktion
der Abhängigkeit von Jugendlichen
und jungen Erwachsenen
von der Sozialhilfe**

**Motion
groupe socialiste.
Stratégie visant
à réduire la dépendance
des jeunes et des jeunes adultes
de l'aide sociale**

Nationalrat/Conseil national 12.12.14

Ständerat/Conseil des Etats 09.06.15

Le président (Comte Raphaël, premier vice-président): Un rapport écrit de la commission vous a été remis. La commission propose, à l'unanimité, d'adopter la motion. Le Conseil fédéral propose également l'adoption de la motion.

Maury Pasquier Liliane (S, GE), pour la commission: Les jeunes et les jeunes adultes sont proportionnellement les plus nombreux parmi les bénéficiaires de l'aide sociale. Le taux de jeunes adultes, soit les personnes entre 18 et 25 ans, dépendant de l'aide sociale est ainsi nettement supérieur à celui de la population totale qui doit y recourir, puisqu'il s'élève à 4 pour cent pour les jeunes adultes contre 3,2 pour cent pour l'ensemble de la population. Sans surprise, les villes connaissent des taux encore plus élevés, selon les chiffres de l'initiative des villes pour la politique sociale.

C'est pourquoi cette motion charge le Conseil fédéral, en collaboration avec les cantons et les organisations spécialisées compétentes, d'élaborer et de soumettre au Parlement une stratégie visant à réduire la dépendance à l'aide sociale des jeunes et des jeunes adultes. Dans ce but, il est particulièrement important de les soutenir pour qu'ils réussissent le passage de l'école à la vie professionnelle. La Conférence suisse des institutions d'action sociale voit précisément dans ce passage une des raisons de la surreprésentation des jeunes et des jeunes adultes à l'aide sociale, l'autre facteur principal étant que ces jeunes sont les premiers à perdre leur emploi, lorsque la conjoncture économique se détériore, a fortiori s'ils n'ont pas achevé de formation.

Le suivi des jeunes à l'aide sociale durant leur formation et au moment de leur entrée sur le marché du travail fait partie des mesures prévues par le programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le Conseil fédéral dispose en outre d'un organe stratégique de coordination interinstitutionnelle, qui vise notamment à favoriser la formation et l'insertion professionnelle. Les mesures prévues impliquent les différents départements, mais aussi les cantons.

En ce qui concerne la mise en œuvre de cette motion, la commission demande précisément au Conseil fédéral de collaborer étroitement avec les cantons dont l'engagement, notamment financier, est nécessaire pour améliorer réellement et concrètement l'intégration professionnelle des jeunes.

En décembre 2014, le Conseil national a adopté cette motion sans discussion et sans opposition. Réunie le 27 mars

